



Mariage et enfant adultérin

Par Didier02

Bonjour je suis marié depuis 7 ans avec ma femme mais ces dernières années sont un peu tendues jusqu'à ce qu'elle m'annonce qu'elle soit enceinte et que l'enfant ne serait pas de moi mais nous sommes toujours mariés et elle a déclaré à l'accouchement être célibataire pour éviter que mon nom ne paraisse sur l'acte de naissance de l'enfant parce qu'étant marié j'étais automatiquement considéré comme le père donc elle a menti sur son statut matrimonial alors que son dossier à la CAF aux impôts et autres nous sommes mariés elle me dit que le supposé père refuse de reconnaître et qu'elle préfère élever l'enfant seul.

Je voudrais savoir s'il y a un moyen de rétablir mon droit en tant que père vu que nous sommes toujours mariés et qu'elle a fait une fausse déclaration sur son statut matrimonial qu'elle démarque à suivre merci.

Par Nihilscio

Bonjour,

Votre femme ayant menti lors de la déclaration de la naissance a commis un faux. Vous pouvez porter plainte auprès d'un officier de police judiciaire ou directement auprès du procureur.

Vous pouvez faire corriger l'acte de naissance en saisissant le procureur ou directement le tribunal judiciaire par l'intermédiaire d'un avocat.

En tant que mari de la mère au moment de la naissance, vous êtes présumé être le père.

Cette présomption peut toutefois être contestée. L'action n'est ouverte qu'à vous, votre femme, votre enfant, ou celui qui se prétendrait être le véritable père.

Tant que l'on ne conteste pas votre paternité, vous n'avez rien d'autre à faire qu'à obtenir la rectification de l'acte de naissance.